L'un d'entre vous ne cesse d'être exaucé tant qu'il ne s’impatiente pas en disant : « J'ai invoqué mon Seigneur, mais Il ne m'a pas exaucé ! »

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « L'un d'entre vous ne cesse d'être exaucé tant qu'il ne s’impatiente pas en disant : « J'ai invoqué mon Seigneur, mais Il ne m'a pas exaucé ! » Et dans une version de Muslim : « On ne cesse d'exaucer le serviteur tant qu'il n'invoque pas pour un péché ou pour rompre des liens de parenté et tant qu'il ne s’impatiente pas. » On demanda : « Ô Messager d'Allah ! Qu'est que l’impatience ? » [Le Prophète] répondit : « Il dit : J'ai invoqué et invoqué, mais je ne me vois pas exaucé ! » Il se lasse alors et abandonne l'invocation. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) informe du fait que le serviteur ne cesse d'être exaucé, tant qu'il n'invoque pas pour une désobéissance ou une rupture des liens de parenté et tant qu'il ne s’impatiente pas. On demanda : « Ô Messager d'Allah ! Qu'est que l’impatience qui a pour conséquence que l'invocation ne soit pas exaucée ? Il répondit : « Il dit : J'ai invoqué et invoqué ! - de manière répétée, mais je ne me vois pas exaucé. » Il se lasse alors et abandonne l'invocation. »

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3232

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee